

**SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE**

**FERROVIAIRE DU BURKINA**

Société d’Etat avec Conseil d’Administration – RC N° BF OUA 2003 B 2168

Régie par la Loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999

Créée par Décret n°95-311/PRES/MTT/MEFP/MCIA du 1er août 1995

*Capital Social : 1 000 000 000 F CFA - Siège Social : 97, Rue de la Culture, Ouagadougou*

**AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES AU TITRE DE L’EXERCICE 2025**

1. Le Directeur Général de la Société de gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina agissant au nom et pour le compte de sa société d’Etat désigné par le terme « autorité contractante » exécute au titre de l’exercice budgétaire 2025, un programme de passation des marchés publics, par voie d’appel public à la concurrence (appels d’offres, demande de manifestation d’intérêt) relatif aux activités suivantes :

**A. PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

* Néant

**B. FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES COURANTS**

* Néant

« ‘

**C. MARCHES DE BIENS ET EQUIPEMENTS**

* Néant

**D. MARCHES DE TRAVAUX**

* Néant

2. Pour toute demande de renseignement complémentaires, les éventuels soumissionnaires sont priés de s’adresser à la Personne Responsable des Marchés de la SOPAFER-B, tel : 25 31 35 99 ou 71 08 25 11.

**NB : la SOPAFER-B ne dispose pas dans son Plan de passation des marchés répondant au seuil communautaire**.